VILLE DE
LANNEMEZAN
Balcon des Pyrénées

n° 2026/080

Arrêté du Maire

Délégations d'attributions **au 2ème Adjoint**
SCOLAIRE – JEUNESSE – CONSEIL MUNICIPAL JEUNES
Joël MANO

Le Maire,

Vu les résultats du scrutin du 15 mars 2026 portant renouvellement des conseils municipaux,
Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,
Vu l'article L3213-2 du code de la santé publique,
Considérant que la bonne gestion des affaires communales nécessite l'octroi aux Adjoints d'une délégation d'attributions,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation d'attributions est donnée sous ma responsabilité, à M. MANO Joël, 2ème Adjoint au Maire, dans les domaines suivants :

- Affaires scolaires
- Bâtiments scolaires : aménagements, utilisation, entretien et nettoyage
- Actions à destination de la jeunesse
- Conseil municipal des jeunes
- Interface dans le secondaire et autres écoles (privées)
- Suivi Centre de Loisirs et local jeune (péri et extra-scolaire)
- Hospitalisations d'office et surveillance d'opérations funéraires dans le cadre des périodes d'astreintes

ARTICLE 2 : En mon absence, délégation de signature est donnée à M. Joël MANO dans la limite de ses attributions.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU - Villa Noulibos - 50 cours Lyautey - CS50543 à 64010 PAU Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication électronique sur le site internet de la collectivité.
Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté et un exemplaire sera adressé à Mme la Sous-Préfète de Bagnères de Bigorre.

VILLE DE LANNEMEZAN 65300

Fait à LANNEMEZAN, le 17 avril 2026

Le Maire,
Laurent LAGES

Affiché le 20 AVR. 2026